



# COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRET



## Compte rendu de la réunion du 30 juillet 2024 (réunion en visioconférence)

Présents : N. PARENT, J. CHAUVET, JJ. COURTHIAL, Y. JONCOUR, D. LEBRUN, F. MUSCARI, P. DEBRET

### **Collier de repérage et beeper lors des épreuves internationales bécasse et montagne pointer et setter anglais**

Pour donner suite à la demande des Club du Setter Anglais et du Pointer sollicités par les diverses délégations internationales devant participer à ces championnats, une discussion s'engage quant à l'utilisation de ces colliers de repérage.

Au niveau réglementaire, l'article 11 du règlement de la FCI interdit d'utiliser des moyens de coercition ou de dressage pendant les épreuves.

Au niveau technique, il faut distinguer les traceurs (30 grammes) qui permettent de suivre le chien et éventuellement de le retrouver dans les situations de fuite ou d'égarément et les beepers qui permettent de retrouver le chien à l'arrêt parfois dans une végétation assez dense. Ces appareils peuvent être connectés à un téléphone, une montre et même aux deux à la fois.

Au titre du « bien-être animal », il est certain qu'avec ces appareils les chiens sont lâchés en plus grande sécurité.

Ces appareils pouvant être couplés avec des dispositifs de dressage tels qu'impulsions électriques, vibreur ou appel vocal, on peut alors considérer qu'ils constituent un moyen d'intervention sur le chien pendant son parcours.

En considérant tous ces éléments, la commission décide d'autoriser, à titre exceptionnel, l'utilisation des traceurs pour ces deux championnats internationaux organisés cette année sur notre territoire pour les concours montagne et bécasse. Il restera donc aux Clubs internationaux du pointer et du setter anglais au sein de leurs commissions internationales respectives de trouver un accord sur ce point dans le règlement de ces épreuves spécifiques.

Sur cette question des colliers traceurs et beepers, il serait intéressant de connaître la position officielle de la FCI.

### **Sélection Championnat de printemps**

Coupe d'Europe de Grande Quête : sélectionneur Monsieur Daniel PROVOST

Coupe d'Europe des Continentaux : sélectionneur Monsieur Pascal GARAND

### **Juges**

La commission rétablit la possibilité pour ses membres d'être président de jury lors des Opens de France. Depuis 3 ans, afin de faire tourner les juges cette pratique avait été évitée.

Une formation des juges en e-learning est en cours de préparation par Dominique LEBRUN.

Elle sera proposée à l'élève juge après son examen de la CUNCA et avant d'entamer ses assessorats sur le terrain.

Devant la difficulté de trouver des juges pour les concours de BICP, nous sommes sollicités pour mettre en place une formation de juges de BICP sous un cursus spécifique. La commission

s'intéresse à cette proposition qui sera étudiée lors de la réunion de janvier sous réserve d'accord au préalable par le Comité de la SCC.

## **BICP**

Il peut paraître logique que les chiens participant aux épreuves de BICP puissent être récompensés par un ou des titres (trialer, champion ...), ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Jean- Joël COURTHIAL est chargé de faire une proposition pour la prochaine réunion.

Il est rappelé que les organisateurs doivent envoyer leurs résultats à Monsieur COURTHIAL, nouveau référent BICP, ces résultats seront obligatoirement accompagnés du montant de la redevance de 1euro par chien.

## **Attribution des titres de champions par cumul de points**

Cette pratique existe dans certains pays pour les titres de standard, l'idée serait de la mettre en place pour nos concours de travail, elle pourrait éventuellement permettre une plus grande prise en compte des épreuves non ouvertes.

Ce projet reste à l'étude pour l'instant.

## **La caille des blés**

Dominique LEBRUN représente la Centrale Canine au sein de la commission scientifique d'INTERPROCHASSE. A ce titre, il nous rapporte les travaux sur la volonté de cet organisme de sélectionner et d'élever des souches sauvages de l'espèce caille des blés. C'est un projet à long terme mais qui permettra peut-être de pallier la raréfaction de la perdrix grise et de continuer à sélectionner nos chiens sur du gibier de souche sauvage.

## **Calendrier international**

Fabrice MUSCARI nous alerte sur le nouveau décalage du calendrier par la SERBIE qui se chevaucherait avec celui de notre Grande Quête d'Hiver. Si tel était le cas et pour maintenir une bonne participation à nos concours, il serait possible de décaler nos dates. Cette question récurrente des modifications du calendrier sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la FCI.

## **Concours « NO KILL »**

Ces concours d'automne sans tir du gibier ne peuvent être organisés qu'en cas de force majeure, à savoir, en période d'ouverture, la non possibilité de prélever le gibier utilisé traditionnellement sur le concours.

## **PROPOSITIONS SOUMISES A APPROBATION**

- Mise en place d'un cursus de juges spécifiques BICP
- Création de titres officiels concernant les BICP



# COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÊT

